



Commune de Montpreveyres

Rue du Village 10

1081 Montpreveyres

021 903 25 13 – admin@montpreveyres.ch

<https://www.montpreveyres.ch/site/officiel/police-des-constructions/?preview=true>

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA POSE D'UNE PISCINE DEMONTABLE

Permis de construire - autorisation municipale pour construction de minime importance

Bases légales

Les travaux de minime importance pouvant être dispensés d'enquête publique, mais font l'objet d'une autorisation municipale et/ou cantonale, nécessitent l'accord des voisins concernés (articles 111 LATC et 72d RLATC).

DCPE 501 : l'installation d'une piscine enterrée ou hors sol, fixe ou démontable, est soumise à permis de construire, ceci indépendamment du volume du bassin.

NOTA BENE : un permis de construire-autorisation municipale pour construction de minime importance ne peut être délivré que dans le cadre de la compétence municipale.

Tout projet sollicitant une autorisation cantonale nécessite l'établissement d'une demande de permis de construire (zone de protection de source, zone de dangers naturels, etc.)

A. Propriétaire

Nom :Prénom :

Adresse :

NPALocalité

Téléphone

B. Situation

Parcelle no Zone d'affectation (PQ, PPA) :

Copropriété

C. Installation

Diam/hauteur Volume total m³

Distance aux limites de propriétés
(l'implantation de la piscine devra respecter les distances aux limites de propriétés)

Vidange des eaux de baignade . EC arrosage

Règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux :

Art. 36 – Piscines

La vidange d'une piscine s'effectue dans un collecteur d'eaux claires, obligatoirement après arrêt d'au moins 48 heures de la chloration ou autre traitement chimique. Les eaux de lavage des filtres et de nettoyage de la piscine, avec des produits chimiques sont conduites dans un collecteur d'eaux usées.

L'installation éventuelle d'un dispositif électrolytique (cuivre/argent) de traitement des eaux de piscine, à usage familial, est soumise à l'adjonction d'un prétraitement pour les eaux résiduelles issues de lavage des filtres, pour ce type de dispositif un contrat d'entretien est exigé et une copie sera adressée au service des eaux, sols et assainissement, section assainissement industriel.



Commune de Montpreveyres

Rue du Village 10

1081 Montpreveyres

021 903 25 13 – admin@montpreveyres.ch

<https://www.montpreveyres.ch/site/officiel/police-des-constructions/?preview=true>

D. Pièces à fournir (signature de tous les propriétaires sur tous les documents)

- Plan de situation avec report de l'implantation de la piscine, raccord à la canalisation (si nécessaire, cf. point C).
- descriptif de la piscine (prospectus, photo, etc.)
- Le plan de situation devra être muni des signatures des voisins directs.

E. Signatures et accords

Le propriétaire précité demande à la Municipalité l'autorisation de construire décrit dans la présente demande

Lieu Date

Signature

PPE : pour accord, signature du représentant (administrateur) ainsi qu'une copie du PV de la séance de PPE ou

Accord de tous les copropriétaires, si demande par voie circulaire

Lieu Date

Le représentant de la PPE.....

Accord des copropriétaires (sur feuille annexe)

Accord des voisins directement touchés ou concernés

Parcelle no Nom et Prénom

signature

Parcelle no Nom et Prénom

signature

Parcelle no Nom et Prénom

signature

Liste jointe en cas de signatures complémentaires

F. Remarque :

Si l'autorisation n'est pas signée par les propriétaires voisins, la procédure d'enquête publique devra être suivie.